

Approbation du type de radio Bolivie (ATT)

L'homologation des produits de télécommunication et de radiocommunication destinés à être commercialisés en Bolivie est basée sur l'approbation de l'ATT.



RÉSUMÉ DE LA PROCÉDURE D'HOMOLOGATION RADIO /TÉLÉCOM DE L'ATT

Les produits émetteurs et récepteurs de radiofréquences destinés à être commercialisés en Bolivie et qui utilisent le spectre radioélectrique ou se connectent au réseau public sont soumis à un processus d'homologation obligatoire délivré par l'Autoridad de Regulación y Fiscalización de Telecomunicaciones y Transporte (ATT).

Les activités d'essai de conformité de l'ATT avec les exigences techniques sont basées sur la RED 2014/53/UE et/ou les rapports d'essai de la FCC. En outre, la documentation technique soumise à l'ATT doit comporter soit un certificat d'examen de type UE, soit une autorisation de la FCC.

Une fois que l'essai de type de l'équipement a été effectué, un représentant bolivien doit demander le certificat d'approbation de l'ATT en fournissant la documentation requise. La documentation requise doit être présentée en personne à l'un des bureaux régionaux de l'ATT situés en Bolivie. Le certificat de l'ATT a une durée de validité de 5 ans et le délai d'obtention est généralement de 12 semaines.

MARQUAGE DES PRODUITS PAR L'ATT

Il n'y a pas d'exigences spécifiques en matière de marquage des produits pour l'approbation de l'ATT.

